



## Assemblée

Distr. générale  
27 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

### Vingt-huitième session

Kingston, 24-28 juillet 2023

Point 15 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

## Pouvoirs des représentantes et représentants à la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

*Présidence* : M. Clemens **Wackernagel** (Allemagne)

1. À sa 197<sup>e</sup> séance, le 24 juillet 2023, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les huit États suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Japon, Pays-Bas (Royaume des), République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe.
2. Le 26 juillet, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance et élu Clemens Wackernagel (Allemagne) à sa présidence. Elle a examiné les pouvoirs des représentantes et représentants participant à la vingt-huitième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'un memorandum du secrétariat daté du 26 juillet 2023 sur l'état de ces pouvoirs.
3. Au 26 juillet, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du ou de la Chef d'État ou de gouvernement, du ou de la Ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par le ou la Ministre avaient été présentés pour 58 membres de l'Assemblée qui participaient à sa vingt-huitième session, à savoir : Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Ghana, Guatemala, Îles Cook, Inde, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Japon, Kenya, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Singapour, Suisse, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Union européenne, Vanuatu, Viet Nam et Zimbabwe.

\* [ISBA/28/A/L.1](#).



4. Au 26 juillet, des informations concernant la nomination de représentantes et représentants participant à la vingt-huitième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, de missions permanentes auprès de l'Autorité ou d'autres autorités ou services gouvernementaux, par les six États suivants : Brésil, Italie, Kiribati, Nigéria, Palaos et Sierra Leone.

5. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de l'ensemble des représentantes et représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentantes et représentants visés au paragraphe 4 seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Il a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

*La Commission de vérification des pouvoirs,*

*Ayant examiné les pouvoirs des représentantes et représentants à la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat daté du 26 juillet 2023,*

*Accepte les pouvoirs desdites représentantes et desdits représentants.*

6. Le projet de décision a été adopté par la Commission sans être mis aux voix.

7. Par la suite, le Président a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision consigné au paragraphe 9 ci-après.

8. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est présenté à l'Assemblée.

#### **Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs**

9. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Projet de décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les pouvoirs des représentantes et représentants à sa vingt-huitième session**

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [ISBA/28/A/10](#).